



# MAROLLES INFO

N°287


du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 mars 2022

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Pour l'élection présidentielle du 10 et 24 avril 2022, le bureau de vote qui regroupe la mairie et l'ancien bureau de vote de Dissé-sous-Ballon sera transféré exceptionnellement à la salle B Jean-de-la-Fontaine à Marolles-les-Braults.

Le bureau de vote de la cantine reste inchangé.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour l'élection vous avez la possibilité de faire une procuration dès maintenant auprès de la gendarmerie ou à partir du lien suivant : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est possible de donner procuration à un électeur votant sur une autre commune. Il devra cependant se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

## MAIRIE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

 02.43.97.40.47 - Fax : 02.43.33.52.27

e-mail : [mairie.marolles-accueil@orange.fr](mailto:mairie.marolles-accueil@orange.fr)

site : [marolles-les-braults.fr](http://marolles-les-braults.fr)

page facebook : <https://www.facebook.com/mairiemarolles72260>

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

## PERMANENCE DES ÉLUS DE LA COMMUNE

Pour monsieur BELLUAU, maire, madame GARNIER, monsieur COCHIN, madame BOUCHER, monsieur BOULARD, adjoints : se renseigner en mairie.



**50** kg de déchets verts brûlés  
c'est\*...

\*moyenne d'après les statistiques nationales

...**6000** km



parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)



...**3** mois

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul



...**plus de 100** trajets

aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km



L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

**c'est interdit !**



Article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de **nombreux polluants\*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

### Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

Ne brûlez plus vos déchets verts,

**valorisez les !**

### Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

### Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

### La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de **360 déchèteries** couvrent la région Pays de la Loire.

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

Mise à jour 2021

## En Pays de la Loire Les effets de la pollution atmosphérique



La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers**, etc...)



**Arrêtez de vous enflammer !**

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur :

[www.airpl.org](http://www.airpl.org)



Préfecture de la région  
Pays de la Loire  
[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)



ADEME  
en Pays de la Loire  
[www.paysdeloire.ademe.fr](http://www.paysdeloire.ademe.fr)



Air Pays de la Loire  
[www.airpl.org](http://www.airpl.org)



Agence régionale de santé  
des Pays de la Loire  
[www.ars.paysdeloire.sante.fr](http://www.ars.paysdeloire.sante.fr)

Sans la pollution de l'air...

**2350 décès\*** seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

\* Source Santé Publique France (21/06/2016)

Pour mieux respirer

**NE BRÛLEZ PAS**  
vos déchets verts



**Arrêtez de vous enflammer !**

Mise à jour 2021



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

## SPORTS

### BASKET-BALL au gymnase

Samedi 19 mars

U13 : 13h30 : Marolles reçoit Laigné

Samedi 26 mars

U13 : 13h30 : Marolles reçoit Joué-l'Abbé

U15 : 15h : Marolles reçoit Mamers

### FOOTBALL au stade

Samedi 5 mars

U13 : 13h30 : Marolles reçoit Ent Bouloire

U15 : 15h30 : Marolles reçoit Coulaines JS2

Dimanche 13 mars

Equipe B : 13h : Marolles reçoit Saint-Vincent SP

Equipe A : 15h : Marolles reçoit Fyé A.S

Samedi 19 mars

U13 : 13h30 : Marolles reçoit Ent Lombron

Samedi 26 mars

U13 : 13h30 : Marolles reçoit Mamers SA2

U15 : 15h30 : Marolles reçoit Ballon SC

### R.S.P.M. (Retraite Sportive en Pays Marollais)

Les activités RSPM sont ouvertes aux personnes de plus de 50 ans.

Renseignements auprès du président : Michel TISON au 06.19.87.32.88.

■ Marche nordique : rendez-vous à 13h30 parking Jean-de-la-Fontaine  
Lundi 7 (Neufchâtel-en-Saosnois) et lundi 21 (Ballon)

■ Randonnée pédestre : rendez-vous à 13h30 parking Jean-de-la-Fontaine  
Mercredi 2 et vendredi 11 (Briosne-lès-Sables)  
Mercredi 16 et vendredi 25 (Saint-Cosme-en-Vairais)  
et mercredi 30 (Bourg-le-Roi)

■ Danse : à la salle A Jean-de-la-Fontaine le jeudi de 9h à 10h30

■ Country : à la salle A Jean-de-la-Fontaine le jeudi de 10h30 à 12h

■ Tennis rebond : au gymnase le mardi de 10h30 à 12h

■ Tir à l'Arc : à la salle Omnisports vendredi 18 mars de 14h à 16h

■ Cyclisme en cours d'organisation 2<sup>ème</sup> semestre 2022

■ Section multi-activités Seniors (gym douce) : à la salle A Jean-de-la-Fontaine  
le mardi de 9h30 à 10h30



## A NOTER SUR VOTRE AGENDA

Mercredi 2 mars à 18h

Hall de la salle A Jean-de-la-Fontaine

### Marche caritative

La retraite sportive en pays Marollais va accueillir le belge Jean-Marie VAN BUTSELE, le 2 mars, à l'issue de l'étape de 42 km de Bazoches-sur-Hoëne (Orne) à Marolles-les-Braults. Le 19 février 2022, ce marcheur au grand cœur a pris le départ à pied de Watermael-Boitsfort (Belgique) pour se rendre à Bilbao (Espagne), arrivée le 24 mars 2022. Soit un parcours de 1 300 km avec des étapes journalières de 40 à 50 km. Cette marche caritative est au profit des enfants du Pensionnat Henri Jaspard dont les œuvres soutenues par le Lions Clubs International Fondation fonds pour le cancer infantile et les victimes du Coronavirus. Ouvert à tous.

Jeudi 3 mars à 20h

Salle A Jean-de-la-Fontaine

Cinéma « Adieu monsieur HAFFMANN »

Vendredi 4 mars à 20h

Maison des associations

Assemblée générale du comité de jumelage

50<sup>ème</sup> anniversaire de la rencontre franco-allemand

Samedi 5 mars à 20h30

Salle A Jean-de-la-Fontaine  
organisé par le Centre Culturel

Théâtre « ça pigeonne chez le baron »  
par la troupe de théâtre du Haut Maine

Le domaine d'Aymar est en crise ; il n'y plus de sous. Le seigneur Aymar et son conseiller, le moine Philemon, cherchent désespérément...

Mardi 8 mars à 14h

Salle B Jean-de-la-Fontaine

Concours de belote organisé par Générations Mouvement

Jeudi 10 mars à 20h30  
Salle B Jean-de-la-Fontaine

[Conseil municipal](#)

Vendredi 11 mars à 20h  
Salle A Jean-de-la-Fontaine

[Loto](#) de Marolles fête son comice

Mardi 15 mars à 20h  
Salle B1 Jean-de-la-Fontaine

[Assemblée générale](#) du comice agricole du pays marollais

Jeudi 17 mars à 20h  
Salle A Jean-de-la-Fontaine

[Cinéma](#) « Presque »

Lundi 21 mars à 14h  
Salle A Jean-de-la-Fontaine

[Thé-dansant](#) organisé par Générations Mouvement  
avec l'Orchestre Royal Musette

Samedi 26 mars à 20h  
Salle A Jean-de-la-Fontaine

[Loto](#) de la section Football du SCM

Dimanche 27 mars à 15h  
Salle A Jean-de-la-Fontaine  
organisé par le Centre Culturel

[Concert](#) de l'Orchestre départemental d'Harmonie de la Sathe (49 musiciens)

Il vous emmène cette année sur les terres chaudes, dansantes et festives d'Espagne, avec un programme toujours aussi original et exigeant qui saura une fois de plus ravir les oreilles les plus averties et susciter la curiosité et la sensibilité de tous !

Jeudi 31 mars à 20h  
Salle A Jean-de-la-Fontaine

[Cinéma](#) « Les vedettes »

## SARTHE AUTONOMIE SECTEUR DU SAOSNOIS

SARTHE AUTONOMIE est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller, vous orienter et vous accompagner individuellement :

- PERSONNES ÂGÉES en risque de perte ou en perte d'autonomie,
- PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, et leur entourage.

Géraldine GRAINDORGE, coordinatrice de parcours PAVPH est à votre disposition au 02.43.31.13.20 ou [sartheautonomie.saosnois@sarthe.fr](mailto:sartheautonomie.saosnois@sarthe.fr).

Ce service est gratuit.

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes gens (garçons et filles) NÉS en MARS 2006 doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Pour ce faire, il leur faut se présenter au secrétariat avec le livret de famille des parents entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Pour tout renseignement sur le recensement citoyen obligatoire ou sur la JDC (journée défense et citoyenneté), veuillez contacter l'accueil du Centre du Service National d'Angers (02.44.01.20.50 ou 20.60) ou par le site [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) (fiche contact).

## PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission « urbanisme » se réunit le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois. Pensez donc à déposer vos dossiers au plus tard le lundi précédent.

## PAROISSE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

Pour tous renseignements vous devez téléphoner au Presbytère de Mamers au 02.43.97.62.14 entre 10h30 et 12h ou consulter le tableau d'affichage place Henri Coutard à Marolles-les-Braults.

## MÉDIATHÈQUE LE LIEN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES MAINE SAOSNOIS

02.43.33.68.09

[biblio.marolles@mainesaosnois.fr](mailto:biblio.marolles@mainesaosnois.fr)

La bibliothèque vous accueille au 1 bis rue de Mamers (anciennement Trésor Public), l'entrée se faisant par l'arrière du bâtiment.

Mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 : 9h - 12h et 14h - 19h

Vendredis 4, 11, et 25 : 15h30 - 18h

Vendredis 18 : 15h30 - 17h30

**FRANCE SERVICES**  
dans les locaux de la Poste : 02.43.31.00.12.

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, Prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous.

France Service, c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, Pôle Emploi, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction Générale des Finances Publiques.

Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour trouver des solutions. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

N'oubliez pas de venir avec l'ensemble de vos codes d'accès d'adresse mail et partenaires.

**France Services : Le service public au cœur des territoires.**

**PERMANENCES CASCADE : 02.43.97.37.88**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Mission locale				1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> de 9h à 17h 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> de 9h à 12h	
Assistante Sociale Mme Fabienne DEHOUCK	sur RDV (téléphoner au Service Social au 02.43.31.16.61)				
Puéricultrice du Conseil Départemental pesée du nourrisson)		Sur RDV au 02.43.34.33.07.			

**DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS**

Monsieur EL BAZ Mohammed, délégué du défenseur des droits tient une permanence le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de 10h à 16h30 à la Sous-Préfecture de Mamers, place de la République à Mamers. Prendre rendez-vous en téléphonant au 07.86.10.01.87. ou email : [mohamed.elbaz@defenseurdesdroits.fr](mailto:mohamed.elbaz@defenseurdesdroits.fr)

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

## HORAIRES D'OUVERTURE

Les bureaux du pôle marollais de la Communauté de Communes sont ouverts au public  
du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h30

7, place Henri COUTARD 72260 MAROLLES-LES-BRAULTS

Tél : 02.43.34.16.48 / [accueil@mainesaosnois.fr](mailto:accueil@mainesaosnois.fr)

## ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ORDURES MÉNAGÈRES est le VENDREDI à partir de 6h dans des sacs translucides estampillés au logo de la Communauté de Communes.

En dehors des permanences annuelles de distribution, il est possible de récupérer des sacs uniquement les jours et horaires suivants : mercredi de 14h à 17h, jeudi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 17h.

DÉCHETTERIE : 02.43.52.01.35.

FERMETURE DES PORTES 15 MINUTES AVANT

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Horaires d'ouverture	9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h

Espace Public Numérique MAINE SAOSNOIS (antenne de Marolles)

L'espace numérique est disponible pour vous informer, vous conseiller, vous accompagner pour des besoins informatique ou téléphonique mais également pour les démarches administratives numériques.

Horaires période scolaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil		9h30 à 17h30	9h30 à 12h30	9h30 à 18h30	14h à 17h30

Pause déjeuner de 12h30 à 14h

Cycles débutants : en cours

Ateliers thématique : Généralement le mardi à 14h mais aussi en individuel sur RDV. En Mars et avril : PDF, maintenance des appareils et limiter les GAFAM (limiter vos données personnelles et découvrez comment stocker des données basiques comme un agenda, des contacts, des photos en dehors des serveurs google sur vos téléphones.

Tarifs :  
- Gratuit pour le conseil, l'accès internet et les outils de numérisation.  
- Impression noir et blanc 10 cts, 50 cts pour la couleur  
- Atelier individuel 2€, atelier collectif 1€, accompagnement spécifique 6€/h

Renseignements et inscriptions :

EPN de Marolles – 7 place Henri-Coutard, 1<sup>er</sup> étage (entrée impasse des Ecoles)  
MAROLLES-LES-BRAULTS 02.43.33.50.23 [cyber.marolles@mainesaosnois.fr](mailto:cyber.marolles@mainesaosnois.fr)



**C.A.S.C.A.D.E. : 02.43.97.37.88**  
(Centre d'Animation Social Communautaire pour ADultes et Enfants)  
1 place Henri COUTARD  
e-mail : [accueil@cascade72.fr](mailto:accueil@cascade72.fr)

C.A.S.C.A.D.E sera fermé le vendredi 4 mars matin.

### Semaine de la petite enfance à C.A.S.C.A.D.E.

Du 22 au 25 mars semaine nationale de la petite enfance à C.A.S.C.A.D.E de nombreuses animations autour des (Re) Trouvailles vous attendent.

### PAVA (Point d'Appui à la Vie Associative)

Envie de créer une association, besoin d'un accompagnement ou tout simplement d'un « coup de pouce » pour votre association, le PAVA est le lieu adapté.

### RESO'AP

En partenariat avec la MSA et Générations Mouvement, C.A.S.C.A.D.E. est votre interlocuteur pour vous accompagner dans vos déplacements... aller chez le médecin, le coiffeur, à Pôle Emploi, faire vos courses...

Ce service est ouvert à TOUS, soit en tant que bénévoles pour accompagner, soit en tant que bénéficiaires pour vous déplacer.

### Prime d'activités

Vous pouvez vous adresser à l'accueil de C.A.S.C.A.D.E. pour votre demande de prime d'activités, sur rendez-vous auprès de Pascaline LUILLIER, secrétaire d'accueil. Vous disposez d'un ordinateur pour faire votre demande, avec ou sans accompagnement.

Cette prime est un complément de ressources pour les personnes majeures qui travaillent et qui gagnent jusqu'à 1757€/mois (personne seule sans enfant).

Une simulation peut être faite pour déterminer vos droits et vous aider à faire votre demande.

### Animations collectives familles

C.A.S.C.A.D.E. cherche à pourvoir le poste de référent familles ; alors si vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau III (DECESF, DEJEPS ; DEAS) envoyer vos candidatures à [direction@cascade72.fr](mailto:direction@cascade72.fr).

Ateliers psychomotricité parents/enfants : samedi 2 avril.

Dans l'attente d'accueillir un ou une nouvelle collègue si vous avez des idées d'animations, de sorties, d'ateliers, de rencontres, des envies d'échanges entre parents et enfants, entre parents... N'hésitez plus, venez-nous en parler !!!

## Multi-accueil « L'île aux enfants » 02.43.97.07.29

Nous accueillons les enfants de 2 mois ½ à 4 ans de manière régulière (crèche), occasionnelle (halte-garderie) et en urgence.

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au 02.43.97.07.29.

## RPE (Relais Petite Enfance) 02.43.34.19.19.

Vous êtes parents-employeurs d'une assistante maternelle ou êtes à la recherche d'un mode d'accueil ?

Vous avez des questions sur le contrat, la législation, l'accueil de votre enfant ?

Vous souhaiteriez devenir assistante maternelle ou l'êtes actuellement et avez des questions sur la profession, la législation ?

Vous souhaitez sortir de chez vous, vous professionnaliser et découvrir des nouveautés ?

Contactez le RPE ! Camille OLIVIER vous accompagne dans vos démarches, vos questionnements, votre profession par téléphone au 02.43.34.19.19 par mail [rampe@cascade72.fr](mailto:rampe@cascade72.fr) ou sur rendez-vous à C.A.S.C.A.D.E

! NOUVEAUX HORAIRES !	Matin	Après-midi
Mardi	ATELIER (10h-12h)	Fermé
Mercredi (uniquement les semaines impaires)	Permanence téléphonique et accueil sur RDV 9h00-12h30	Fermé
Jeudi	Permanence téléphonique et accueil sur RDV 8h30-12h30	Fermé
Vendredi	Permanence téléphonique et accueil sur RDV 8h30-12h30	Permanence téléphonique et accueil sur RDV 13h30-16h30

Pensez à vous inscrire pour participer aux animations au 02.43.34.19.19.

Pas d'ateliers pendant les vacances.

1<sup>er</sup> mars : éveil musical à l'EMD, 15 mars : croc mots doux à CASCADE, 16 mars : piscine aux sitelles, du 22 au 25 mars semaine nationale de la petite enfance à C.A.S.C.A.D.E. de nombreuses animations autour des (Re)Trouvailles vous attendent. Ouvert aux parents et à leurs enfants de 0 à 3 ans.

## Mercredis loisirs

Les enfants pourront découvrir le programme concocté par l'équipe d'animateurs. Une sortie surprise sera prévue durant cette période.

## P'tit skouad

Samuel accueille les 9-12 ans dans un univers de « pré-Ados », le programme a été réalisé par les jeunes.

## Le skouad' (Espace Jeunes 12-17 ans)

L'équipe du SKOUAD' vous attend tous les mercredis de 12h30 à 18h.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le référent jeunesse, Florian BEGUE à C.A.S.C.A.D.E.

Les jeunes du SKOUAD' seront présents au U express de Marolles le 9 mars 2022 afin de vendre leur jus de pomme.

## APPELS D'URGENCE

POMPIERS ☎ 18 (ou 112 à partir d'un portable)

GENDARMERIE ☎ 02.43.97.41.16

CENTRE ANTI-POISON D'ANGERS ☎ 02.41.48.21.21

## MÉDECINS

Docteur Manuelle DHELLEMMES 11 place des Tilleuls ☎ 02.43.34.13.71

Docteur Emilie PERRIN Centre Municipal de Santé ☎ 02.43.97.48.94

Docteur Pédro SCHWARTZ Maison Médicale ☎ 02.43.33.66.07

MÉDECIN de garde : appeler le 15

## CHIRURGIEN DENTISTE (Maison Médicale)

Docteur Mirela-Cristina ANDREI ☎ 02.53.24.00.07

## INFIRMIERS

Magali CHAPELIÈRE,  
Mélanie PAULIN  
et Lou RICHARD  
06.82.83.85.82

à la Maison Médicale

**SUR rendez-vous**  
du lundi au samedi  
à partir de 7h

et à domicile  
(Marolles et Communes alentours)

Anaëlle MÉTAIS  
Successeur de Mr ROYER  
Amandine TRIFFAULT  
06.14.80.72.64

Cabinet au  
3 rue du Gén de Gaulle  
*Soins Infirmiers tout âge*  
à domicile

**SUR rendez-vous**  
(Marolles et  
Communes alentours)

**CABINET Isabelle ROYER**  
*Soins Infirmiers pour Adultes et Enfants*  
06.87.77.17.67

à la Maison Médicale

**SANS rendez-vous**  
du lundi au vendredi de 7h à 11h30  
et le samedi de 8h à 11h30

**SUR RDV** au 06.87.77.17.67  
et à domicile  
(Marolles et Communes alentours)

## MASSEUR - KINÉSITHÉRAPEUTE (Maison Médicale)

Madame Laurence GUYARD (sur rendez-vous) ☎ 02.43.33.60.05  
Monsieur Sébastien MANEN (sur rendez-vous) ☎ 02.43.33.60.05  
Madame Ingrid VERBRUGGE (sur rendez-vous) ☎ 02.43.33.60.05

## OSTÉOPATHE (Maison Médicale)

Mme Audrey FAUVEL (sur rendez-vous le vendredi matin) ☎ 02.43.33.84.21

## PÉDICURE - PODOLOGUE

Madame Amélie RIDÉ (sur rendez-vous) 9 rue de Courgains ☎ 02.43.34.28.83

## RÉFLEXOLOGUE - HYPNOLOGUE (Maison Médicale)

Mr Florent POUPARD (sur rendez-vous le lundi après-midi) ☎ 06.98.67.16.65

## SOPHROLOGUE (Maison Médicale)

Aurore BUSIN (sur rendez-vous le jeudi après-midi et le samedi matin) ☎ 07.83.47.97.40

TAXI - AMBULANCE : 02.43.97.46.80

PHARMACIE : 02.43.97.40.42.

Lundi : de 14h à 19h15

Mardi au Vendredi : de 9h à 12h15 et de 14h15 à 19h15

Samedi : de 9h à 12h30

de garde ☎ 0.825.12.03.04.

LA POSTE : 3631

du Lundi au Vendredi : 9h – 12h et 14h – 17h et Samedi : 9h – 12h

Levée de la boîte principale : 15h15 (12h le samedi)

Pour le mois d'avril, nous demandons aux RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS de communiquer leurs annonces à la Mairie, au plus tard le 17 mars. Merci.

*Imprimé par nos soins. Directeur de la Publication : Francis BELLUAU. Mairie de Marolles-les-Braults.*